



Ministère de
l'Équipement,
des Transports
et du Logement



Centre
d'Études
Techniques de
l'Équipement
du Sud-Ouest

Laboratoire Régional de Toulouse

PPR GARONNE SUPERIEURE

CARTE DES ALEAS
MOUVEMENTS DE TERRAIN

COMMUNE DE
CHAUM

Dossier N° 20-31-035-2003 / 20-045



Liberté - Égalité - Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

P.P.R. approuvé
Le: 20 DEC. 2007

Date : le 21 juin 2004

LEGENDE

Aléas "glissements de terrain"

Aléa considéré comme nul: zone stable.
(zone ne présentant pas d'indice d'instabilité)

Aléa faible: zone actuellement stable mais restant sensible aux mouvements de terrain.
(zone incertaine dont la stabilité est difficilement appréciable)

Aléa modéré: zone potentiellement instable et zone instable présentant des signes
d'instabilité de faible intensité (pente en équilibre limite où déjà glissée)

Aléa fort: zone fortement exposée aux mouvements de terrain et zone instable affectée
par des mouvements actifs de moyenne à forte intensité.

Aléas "chutes de pierres et de blocs"

Aléa considéré comme nul: zone stable.
(zone ne présentant pas d'indice d'instabilité)

Aléa faible: massifs rocheux instables produisant des chutes de pierres

Aléa modéré: massifs rocheux instables produisant des chutes de blocs

Aléa fort: massifs rocheux instables produisant des éboulements en masses limitées

--- Limite supposée de propagation

Remarques: Les aléas correspondant aux instabilités pouvant se manifester sur:

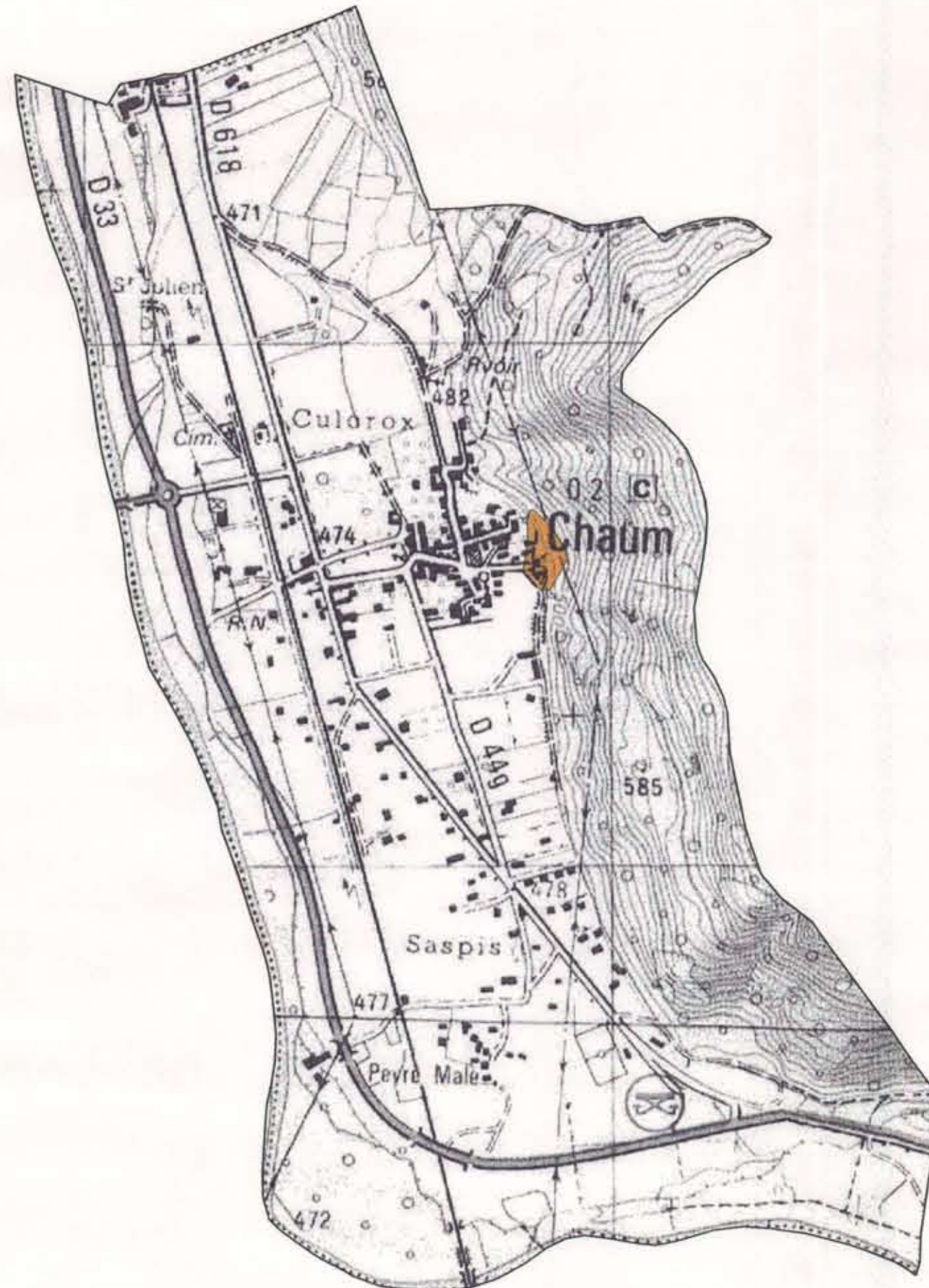
- les talus rocheux en bordure de route,
- les berges des principaux cours d'eau,

ne sont pas représentés sur cette carte au 1/10 000e
compte tenu de la trop grande échelle du fond de plan.

De plus, cette carte ne représente pas les mouvements de terrain imputables à la sécheresse ni les aléas karstiques.

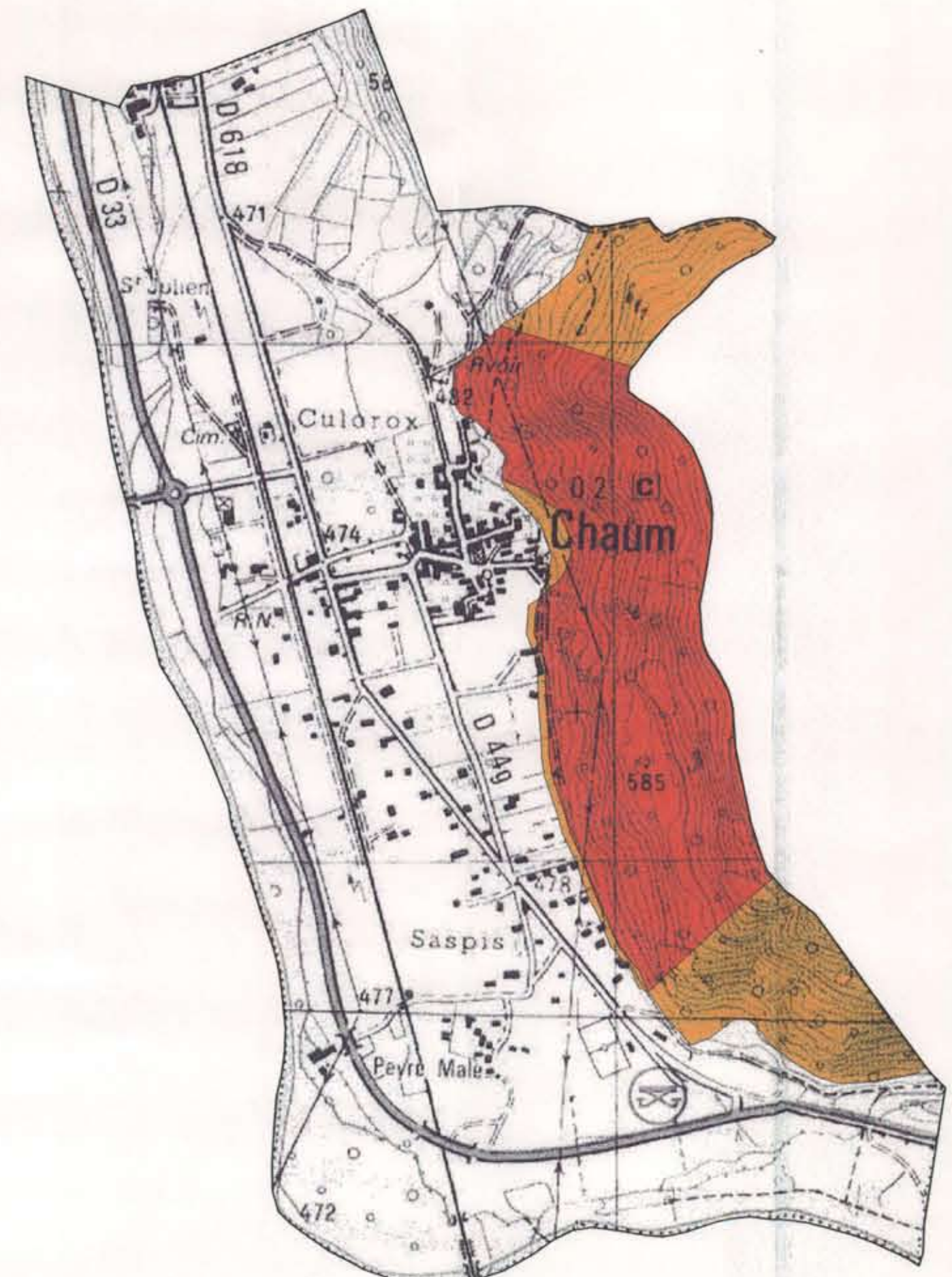
Les couleurs et trames adoptées sur cette carte sont destinées à en faciliter la lecture. Elles n'ont pas de signification particulière.

ALEAS "GLISSEMENTS DE TERRAIN"



— Limite de Commune
— Limite de zone d'étude

ALEAS "CHUTES DE PIERRES ET DE BLOCS"



— Limite de Commune
— Limite de zone d'étude